

Ce cahier d'écriture s'adresse à des débutants de langue maternelle française engagés dans un apprentissage de l'arabe tout autant qu'à des personnes simplement curieuses de se familiariser avec le système d'écriture de cette langue. Il est composé de trois parties :

1. La première partie, qui est aussi la plus brève, est constituée d'une préface présentant **les principes généraux du système d'écriture de l'arabe**. Ces principes ont été introduits il y a un peu plus d'une décennie¹. Ils sont présentés ici au grand public dans une perspective pédagogique pour la première fois. Ils vous seront très utiles pour comprendre le fonctionnement de cette écriture, mais aussi, très concrètement, pour vous entraîner à la graphie des lettres en ayant une idée précise de leurs formes de base et de la manière dont ces formes doivent être distinguées entre elles. Ils permettent également de saisir la structure de l'orthographe de l'arabe. La préface indiquera au fur et à mesure la manière dont ils seront mis en pratique dans la suite de ce cahier.
2. La deuxième partie est consacrée à **l'apprentissage des lettres de l'alphabet arabe**, de la manière de les former et de les reconnaître selon la place qu'elles occupent dans le mot. Des exemples sont donnés en début et en fin de section pour illustrer l'emploi de la lettre et sa prononciation au sein du mot. Ces exemples ont un rôle important : d'une part, ils constituent pour le débutant un « stock » de mots, proverbes, expressions courantes ou de vers particulièrement connus qu'il est toujours agréable d'engranger ; de l'autre, ils associent à chacune des lettres apprises un ou deux mots-clés, qui en facilitent la mémorisation. La répétition des graphèmes dans les fiches consacrées à chaque lettre de l'alphabet vise également à entraîner la mémoire visuelle et gestuelle de l'apprenant.

À la suite des lettres de l'alphabet sont présentés **les signes diacritiques secondaires**, traditionnellement – mais de manière pour une bonne part impropre – appelés « signes de vocalisation ». Ces diacritiques secondaires correspondent, pour l'essentiel, aux voyelles brèves, marques casuelles (y compris de « nounation » – en arabe *tanwîn*), à la gémiation des consonnes... Ils se distinguent des points au nombre d'un, deux ou trois – correspondant à des **signes diacritiques primaires**, qui sont indissociables des lettres (au-dessus ou au-dessous desquelles ils apparaissent), et qui ont pour fonction, comme on le verra un peu plus loin, de différencier entre elles les lettres qui partagent un même graphisme.

Enfin, il a été choisi de présenter les lettres dans l'ordre traditionnel de l'alphabet arabe. Cet ordre, qui diffère, comme on le verra, de celui des alphabets sémitiques anciens, est de nature pédagogique : il regroupe en effet des lettres de forme finale semblable. Il a donc semblé utile de le conserver.

¹ J. Dichy, *L'écriture dans la représentation de la langue : la lettre et le mot en arabe*, Thèse d'État, Université de Lyon 2, 1990, 2 vol.

3. La troisième partie du cahier est réservée aux **exercices**. On y trouve aussi bien des exercices d'application visant l'acquisition des principales spécificités orthographiques de l'arabe que des exercices de « différenciation phonétique » visant la distinction entre des lettres dont la prononciation peut poser problème pour les apprenants francophones. Ces lettres sont présentées dans des mots proches qui permettent d'en comprendre la différence, mais il est indispensable de les entendre prononcer. La transcription donnée ici à titre indicatif ne peut en aucun cas suffire pour apprendre la prononciation de ces lettres : quel que soit le système de transcription choisi, celui-ci demeure imprécis et approximatif. La transcription adoptée dans ce cahier vise avant tout à faciliter la lecture des mots aux apprenants francophones. Elle ne dispense nullement d'un entraînement oral pour parvenir à une prononciation correcte des sons de l'arabe.

Il en est de même des traductions proposées des expressions et des mots donnés en illustration des principes d'écriture. Elles indiquent une seule des traductions possibles et ne doivent pas être considérées comme exclusives, car le sens d'un mot dépend avant tout de son contexte d'utilisation. Ce cahier doit être conçu, par conséquent, comme complément à une méthode d'apprentissage de l'arabe.

L'un des objectifs des exercices proposés est l'acquisition d'un certain nombre de mots fréquents et d'expressions courantes de l'arabe moderne au fur et à mesure de l'apprentissage de l'alphabet.

L'essentiel du cahier est consacré au traitement des particularités de l'écriture arabe en contexte, à savoir :

- le sens de l'écriture : de droite à gauche, notamment pour la formation des lettres ;
- le système propre à l'arabe de formation des lettres, et leur variation toute relative selon la place qu'elles occupent dans le mot ;
- les lettres qui « s'attachent » et celles qui ne s'attachent pas à ce qui suit ;
- les signes diacritiques primaires (points) et secondaires (voyelles brèves, gémination des consonnes, marques casuelles, etc.) ;
- les sons apparentés de certaines lettres de l'alphabet.
- les difficultés orthographiques les plus fréquentes rencontrées par les débutants francophones.

Ces exercices sont variés, mais limités par nécessité, le nombre de pages de ce cahier étant naturellement restreint. Ils ne sauraient en tout état de cause vous dispenser de travailler dans le cadre d'un cours de langue.

Enfin, bien que la calligraphie fasse partie intégrante de l'apprentissage de l'écriture arabe, il n'en a été donné qu'un bref aperçu en fin de cahier, car il s'agit là d'un art à part entière dont les règles et la valeur esthétique débordent le cadre du présent ouvrage. Il convient seulement de savoir que s'il n'existe pas moins de six styles de calligraphie différents, les principes de base de formation des lettres sont fondamentalement les mêmes.

Écrire en arabe

الكتابة العربية

par Joseph Dichy

Écrire en arabe, c'est apprendre de nouvelles formes et de nouveaux gestes mais aussi de nouveaux sons et une autre manière de composer les mots de la langue. Il s'agit en effet d'utiliser une écriture alphabétique inscrite dans un système d'écriture qui diffère grandement de ceux qui sont fondés sur les alphabets grecs ou latins. Cela passe par la connaissance de quelques principes de base de cette écriture mais surtout par un entraînement méthodique et réfléchi qui allie la beauté du geste à la rigueur de la composition graphique.

Quelques mots d'histoire

Le système d'écriture de l'arabe est le dernier-né des systèmes issus des alphabets phéniciens, dont le plus ancien remonte au XIII^e siècle avant J.-C. Ce n'est qu'entre le VII^e et le IX^e siècles de notre ère que l'écriture arabe a été codifiée sous la forme que nous lui connaissons. Elle est, du fait de cette origine commune, « cousine » de l'écriture du français ou de l'anglais, également issue de l'alphabet phénicien par l'intermédiaire du grec ancien. Mais à la différence de cette dernière, elle connaît une très remarquable stabilité de ses normes orthographiques et de la relation entre les formes prononcées et les formes écrites : si l'on ne lit plus Rabelais dans le texte et si l'orthographe des pièces de Molière est par nécessité modernisée, les textes d'al-Jâhiz, grand prosateur des VIII^e-IX^e siècles, sont lus aujourd'hui dans une orthographe quasi identique à celle de l'époque.

Cette stabilité a pour pendant une autre caractéristique générale de systèmes d'écriture tels que celui de l'arabe, de l'hébreu, du syriaque et de l'araméen..., et que l'on peut saisir au moyen d'une comparaison intuitive avec le français : dans notre langue, l'orthographe nécessite de longues années d'apprentissage, et n'est jamais totalement acquise ; la lecture à haute voix, en revanche, pose beaucoup moins de problèmes. En arabe, l'orthographe ne présente plus d'obstacles pour les élèves dès la quatrième ou cinquième année de leur scolarité ; la difficulté se reporte en contrepartie sur la lecture à haute voix, qui reste un exercice ardu à tous les niveaux de l'enseignement, en raison de l'absence des signes diacritiques secondaires dans la graphie courante.

Cela provient d'une structure générale des systèmes d'écriture alphabétiques : basés à l'origine sur une relation entre sons et lettres (c'est-à-dire, entre phonèmes et graphèmes), ces systèmes doivent en quelque sorte « gérer la contradiction » entre :

- d'une part, une représentation aussi fidèle que possible de la prononciation, sachant que celle-ci varie nécessairement d'une région à l'autre ;

- d’autre part, la nécessité pour une écriture de conserver une certaine stabilité et d’imposer une norme susceptible à la fois d’être partagée par une zone géographique étendue et de traverser le temps.

Les écritures sémitiques issues du phénicien ont « opté » pour un alphabet dont l’inventaire n’inclut pas les voyelles brèves, ce qui a pour principale conséquence d’entraîner l’absence de leur notation dans le corps du mot. La raison principale de cette manière de faire réside vraisemblablement dans le fait que ces écritures ont été dès le départ confrontées à d’importantes variations dialectales, difficulté qu’elles auraient résolu au moyen d’un type particulier de système d’écriture ne notant pas les voyelles. Bien que la structure de ce système n’influe que partiellement sur votre apprentissage des formes de base de l’écriture arabe, il est important d’en comprendre le fonctionnement dans ses grandes lignes.

Les deux principes généraux de l’écriture arabe

À sa naissance dans une société donnée, une écriture alphabétique est constituée d’un double « mouvement » : d’une part, analyser les formes phoniques et morphologiques de la langue, de l’autre projeter la conception intuitive des formes émanant de cette analyse sur l’espace à deux dimensions où se déploie la graphie. Concrètement, en ce qui concerne l’écriture arabe, ce double mouvement va donner naissance à une conception particulière de la *lettre* et du *mot graphique*.

Le système d’écriture de cette langue est basé sur deux principes généraux : une **convention primaire de passage des sons aux lettres** (appelée dans un langage plus linguistique, *convention phonogrammique de base*) et un ensemble réduit de **conventions secondaires** dont la nature est **orthographique** (ce qui veut dire qu’elle nécessite l’apprentissage de règles et d’usages).

- La convention primaire permet de comprendre pourquoi les voyelles brèves ne sont pas notées, et la manière particulière dont les voyelles longues le sont. Elle permet également de saisir la structure des signes diacritiques.
- La principale convention orthographique secondaire est celle du découpage en mots. Elle se traduit, d’une manière qui sera illustrée ci-dessous et mise en pratique tout au long de ce cahier, par le jeu particulier des formes que prennent les lettres en arabe, selon – justement – leur position dans le mot.

La convention primaire de passage des sons aux lettres

Le principe de base du passage des sons aux lettres – ou convention phonogrammique de base – consiste, dans le système d’écriture de l’arabe à **noter le début et la fin de chaque syllabe, à l’exclusion du sommet de celle-ci**. Comme ce qu’on appelle le « sommet d’une syllabe » correspond dans le découpage opéré par cette langue à une voyelle brève, une telle notation correspond en quelque sorte à la représentation d’une scansion. Dans cette « scansion », le commencement de la syllabe, qui est toujours en arabe une consonne, est obligatoirement marqué par une lettre ; la clôture de la syllabe n’est notée que si elle est constituée d’une consonne ou d’une « lettre d’allongement de voyelle » (en arabe *harf madd*). Pour saisir la manière dont ce principe est mis concrètement en œuvre, considérons un exemple :

Le mot prononcé *maktūbuhu* “sa lettre” (mot-à-mot, “écrit-de-lui”), s'écrirait, si l'on voulait suivre de près la graphie arabe et en notant tous les signes diacritiques, quelque chose comme *m^akt^uwb^uh^u*, مَكْتُوبُهُ .

Ce mot se décompose en quatre syllabes :

m^ak – t^uw – b^u – h^u, مَكْتُوبُهُ .

Les signes placés en exposant dans la translittération correspondent aux voyelles. Ce sont, dans l'écriture arabe, des signes diacritiques placés au-dessus ou au-dessous des lettres. Mais seules ces dernières appartiennent à l'inventaire de l'alphabet et sont notées dans le corps du mot (ces deux caractéristiques étant, dans la constitution de cette famille d'écritures, indissociables).

Ainsi, la syllabe « longue » *m^ak* (مَكْ) est notée au moyen des deux lettres *m* (م) qui correspond à son début et *k* (ك), qui en marque la fin. La voyelle brève *a* (ا) est un signe diacritique placé, comme on le verra, au-dessus de la consonne *m*, et omis dans l'écriture habituelle de l'arabe. Les deux syllabes brèves *b^u* (بُ) et *h^u* (هُ) ne sont, quant à elles, transcrites dans la graphie courante qu'au moyen des deux consonnes correspondant à leur commencement.

Dans les textes courants (correspondance privée ou administrative, presse, romans, etc.), notre mot graphique est donc écrit *mktwbh* مكتوبه, c'est-à-dire en omettant les signes diacritiques représentés en exposant dans la translittération ci-dessus...

Mais il faut, pour mieux comprendre ce principe d'écriture, regarder de près la deuxième syllabe de notre mot. Les lettres de l'alphabet arabe, en effet, ne sont pas seulement des consonnes (c'est abusivement que divers auteurs, obnubilés par le modèle de l'écriture grecque, parlent « d'écriture consonantique »). La deuxième syllabe ci-dessus, notée en graphie pourvue de tous les signes diacritiques comme *t^uw* (تُو), représente en fait une consonne *t* suivie d'une voyelle longue *ū*, ce qui se prononce *tū* (en allongeant le *u*). La représentation graphique de cette voyelle longue se fait donc :

1. au moyen d'une voyelle brève correspondant à un signe diacritique (*u* – en arabe ُ),
2. au moyen d'une lettre de l'alphabet transcrite dans le corps du mot, et qui correspond à une « lettre d'allongement de voyelle », ici *w*.

Le graphème *w* correspond donc à la **deuxième moitié de la voyelle *u***, c'est-à-dire à l'allongement (*madd*) de celle-ci. Cette notation est en cohérence avec la convention de base ci-dessus, puisque cette « lettre d'allongement » n'est pas un sommet de syllabe (c'est-à-dire n'est pas une voyelle brève).

La principale convention secondaire : le découpage en mots

Une grande caractéristique des alphabets sémitiques est qu'ils ont produit des écritures qui ont toujours marqué, d'une manière ou d'une autre, les frontières du mot (à la différence par exemple de l'écriture grecque ancienne). Cela est dû selon toute vraisemblance à la nécessité d'assurer, pour les besoins de la lecture, une bonne reconnaissance des mots et de pallier par ce moyen l'absence de notation des voyelles brèves, de la gémination des consonnes et de quelques autres phénomènes.

Laissons ici de côté les quelques règles d'orthographe proprement dites pour considérer la principale conséquence pour l'apprentissage de la graphie arabe de ce marquage des frontières de mot : la variation de la forme des lettres.

Les deux formes de base des lettres arabes

L'écriture arabe, à la différence par exemple de celle de l'hébreu ou du phénicien ancien, est une **écriture cursive** dans son principe. Les lettres sont attachées entre elles, et l'on observe dans les mots la présence d'un **trait horizontal plein** (en calligraphie française, le trait rattachant les lettres est un trait fin, que l'on appelle un trait délié). La présence de ce trait entraîne, en raison du marquage des frontières du mot, une structure générale de la forme des lettres de l'arabe qui oppose la forme finale de celles-ci aux formes non-finales : **la forme finale de la lettre – qui indique la fin du mot – est stylisée d'une manière particulière.**

Considérons un exemple simple : بيت لبيب جميل

(*bayt Labīb jamīl*, « la maison de Labib [est] belle »). La lettre (*b*) apparaît en trois positions et sous deux formes :

- au début du premier mot et au milieu du second (en deuxième position) : elle a la forme d'une « dent » sous laquelle se trouve un point diacritique ;
- à la fin du deuxième mot, elle prend une apparence différente.

En plaçant artificiellement un espace de séparation entre les lettres, le fait que (*b*) a la même forme en début et en milieu de mots saute aux yeux :

ب ي ت
ل ب ي ب

Il n'en est pas de même à la fin du prénom *Labīb* : la forme finale ب, dont la stylisation correspond à une « levée de crayon » (il faudrait en fait dire « levée de calame »), signale la frontière du mot.

Comparons également les formes finale et non-finale de la lettre / (لـ ل) au début du deuxième mot et à la fin du troisième :

ل ب ي ب
ج م ي ل

Ici encore, une forme finale stylisée signale la fin du mot.

Les deux formes de base des lettres de l'arabe sont signalées tout au long de la deuxième partie de ce Cahier. Il y a en effet un petit nombre de « modèles » de formes finales et de formes non-finales, qu'il vous faudra apprendre à distinguer si vous voulez écrire de manière claire, en évitant des confusions analogues à celles que l'on peut faire en français lorsqu'on écrit ses « n » et ses « u » ou ses « o » et ses « a » de la même manière !

Il faut toutefois noter qu'il s'agit d'un « principe général », qui n'est pas totalement respecté. Certaines lettres, en particulier, se distinguent de lettres de forme semblable ou voisine par une rupture du trait de cursivité au milieu du mot : *dāl* (د) et *dāl* (ذ), *rā'*

(ر) et *zāy* (ز), *alif* (أ), *wāw* (و). D'autres lettres ont une forme initiale et médiane différente : c'est le cas notamment de *'ayn* (ع - ع) et *sayn* (غ - غ), ainsi que de *hā'* (voir les pages correspondantes de ce cahier).

L'alphabet arabe

L'alphabet arabe comporte vingt-huit lettres, mais il ne dispose, en réalité, que d'une quinzaine de caractères pour les noter. Cela résulte directement du fait que l'écriture est cursive : les formes possibles des lettres s'en sont trouvées diminuées. Pour distinguer les différents sons notés par une même lettre, on utilise des points placés sur ou sous la lettre.

Les vingt-huit lettres peuvent être rangées selon l'ordre traditionnel des alphabets sémitiques (أ ب ج د ه و ز ح ط ي...), où l'on retrouve en partie l'ordre emprunté par le grec ancien, que nous conservons encore jusqu'à un certain point dans nos alphabets latins actuels (*alpha, béta, gamma, delta...* ; *a, b, c, d...*).

Mais dès les toutes premières époques est apparu un ordre mnémotechnique, dans lequel des regroupements rapprochent les lettres dont les formes sont semblables, et qui ne sont distingués entre elles que par des points diacritiques placés au-dessus ou au-dessous de la lettre (ou dans le cas de *kāf* et de *lām*, par un graphisme diacritique particulier). Voici l'ordre traditionnel de l'alphabet arabe, présenté d'une manière qui en fait apparaître les regroupements entre lettres de graphisme semblable :

ا ب / ت / ث ج / ح / خ د / ذ ر / ز س / ش ص / ض
ط / ظ ع / غ ف / ق ك / ل م ن ه و ي

L'alphabet est présenté plus loin, en détail, dans un tableau récapitulatif. La lettre *'alif* et les cinq dernières lettres ne font pas l'objet d'un regroupement motivé par une analogie graphique.

Remarquez également, à l'intérieur de cet ordre, la séquence (ك ل م ن) qui nous est familière (*k, l, m, n*).

Comme on peut l'observer ci-dessus, des points diacritiques permettent de distinguer les lettres ayant une forme de base analogue. Exemples :

ب [ba] / ت [ta] / ث [ta]
ج [jim] / ح [ha] / خ [ha]

Les voyelles

L'arabe possède deux types de signes de notation des voyelles : les voyelles *brèves*, qui sont notées au moyen de signes diacritiques secondaires et les *lettres d'allongement* de la voyelle correspondante.

- **Les voyelles brèves** (ـَـ) ne sont notées dans l'écriture que très rarement. Elles servent à préciser la prononciation et le sens d'un mot lorsque le contexte ne suffit pas.

Exemples : حَكَمَ (arbitre) / حُكْمٌ (jugement).

Il existe en arabe trois voyelles brèves [a, u, i] qui se placent *au-dessus* [a, u] ou *au-dessous* [i] de la lettre : (bi) بِ (bu) بُ (ba) بَ

Exemples : حَذَفَ (il a supprimé) / حُذِفَ (il a été supprimé).

- **Les lettres d'allongement** (ا / و / ي) appartiennent à l'inventaire de l'alphabet et sont incluses dans le corps du mot. Elles sont, comme les voyelles correspondantes, au nombre de trois :

La voyelle brève (ـُـ) + la lettre (و) → la voyelle phonétique longue

وُ prononcée ū ; par exemple :

قُلْ (« dis ! ») par opposition à يَقُولُ (« il dit »)

La voyelle brève (ـِـ) + la lettre (ي) → la voyelle phonétique longue يِي

prononcée ī ; par exemple :

طِبُّ (« médecine ») par opposition à طَيْبٌ (« bonté »)

La voyelle brève (ـَـ) + la lettre (ا) ou (ى) → la voyelle phonétique longue (/ اِ / اِي) prononcée ā ; par exemple :

حَاجٌّ (« pèlerinage ») par opposition à حَاجٌّ (« pèlerin »)

Les voyelles phonétiques longues se prononcent en gros deux fois plus longtemps que les brèves :

سُودٌ / سُودُ → [sud] / [sūd]

طَيْبٌ / طِبُّ → [tib] / [tīb]

حَاجٌّ / حَاجُّ → [haj] / [hāj]

Exemple : dans le mot « حكومات » (gouvernements), la syllabe (كو) se prononce avec un allongement du [u] : (kū), et la syllabe (ما) se prononce avec un allongement du [a] : (mā) : « hukūmāt ».

Autres signes diacritiques secondaires

- **Le signe chadda** (ـّـ) indique le redoublement de la consonne qu'il surmonte : دّ [dd].
- **Le signe soukūn** (ـْـ) indique l'absence de voyelle sur la lettre qu'il surmonte : دْ [d].
- **Les signes** (ِ / ُ / ٌ) indiquent le *tanwīn*, c'est-à-dire la présence d'une marque *nūn* (ن) à la fin du mot (il s'agit de la marque de l'indéfinition des noms) : prononcez [un], [an], [in].
- **La graphie (آ)** correspond à une *hamza* suivie d'une voyelle brève (a) et d'un allongement de cette voyelle : [ʾā].